

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7656

concernant une demande d'exemption de perception des frais indirects de recherche pour le projet de colloque intitulé « Les mutations des droits fondamentaux à l'ère du numérique au Canada : perspectives juridiques »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le colloque de recherche du professeur Ledy Rivas Zannou du Département de droit intitulé « *Les mutations des droits fondamentaux à l'ère du numérique au Canada : perspectives juridiques* », lequel a récemment fait l'objet d'une lettre d'entente entre l'UQO et la Commission du droit du Canada pour un octroi de 10 000 \$;

ATTENDU que ce projet vise à mettre en place un colloque qui propose d'examiner la transformation profonde des droits fondamentaux dans le contexte de la révolution numérique, en adoptant une perspective spécifiquement canadienne;

ATTENDU que selon la résolution 366-CA-552 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

ATTENDU que le financement soutenant ce projet ne prévoit pas de frais indirects de recherche;

ATTENDU que les fonds octroyés à l'UQO pour ce projet de colloque soutiendront la recherche tout en répondant au plan stratégique UQO 2022-2026 de même qu'à la stratégie de la recherche et de la création de l'UQO pour 2025-2030;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une exemption des frais indirects de recherche pour le projet de colloque du professeur Ledy Rivas Zannou, soutenu financièrement par la Commission du droit du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7657

concernant le projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les nouvelles exigences de l'Ordre des CPA du Québec quant au nouveau programme de formation professionnelle qui sera en vigueur en 2027;

ATTENDU l'ouverture du nouveau DESS en comptabilité professionnelle prévue à l'automne 2027 pour répondre à ces nouvelles exigences;

ATTENDU que le DESS en comptabilité professionnelle (1808) est offert aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme et que l'admission selon un régime d'études à temps partiel est offerte uniquement au campus de Gatineau;

ATTENDU que l'admission à temps partiel ne sera plus possible pour les personnes étudiantes du DESS actuel en raison de l'impossibilité pour celles-ci de terminer à temps leur programme de formation;

ATTENDU la résolution 36-CPA-02 du comité de programme de deuxième cycle en comptabilité professionnelle du 25 septembre 2025 autorisant la suspension des admissions à temps partiel du programme 1808 dès le trimestre d'hiver 2027 pour le campus de Gatineau;

ATTENDU la résolution 434-CE-3506 de la commission des études du 26 mars 2026 concernant le projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808);

ATTENDU les explications de Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808) au campus de Gatineau, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7658

concernant l'acquisition du système de gestion de stages Solentra Stages

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 99.1 du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU la gestion actuelle des stages à l'UQO qui s'effectue différemment d'un secteur à l'autre à l'aide de processus majoritairement manuels et d'outils non uniformisés entraînant des inefficacités opérationnelles et des risques accrus d'erreurs;

ATTENDU le souhait d'acquérir un système de gestion de stages permettant d'harmoniser les pratiques, notamment en uniformisant les communications avec les milieux de stage, en facilitant la collaboration intersectorielle, en soutenant la création d'une communauté de pratique et en assurant une relève en cas d'absence prolongée de personnel clé;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU les résultats de l'appel d'offres qui s'est déroulé du 9 février au 16 mars 2026;

ATTENDU que les coûts s'élèvent à 127 772,50 \$ pour une période de trois ans, et que les montants requis pour les deux premières années sont déjà prévus aux budgets 2025-2026 et 2026-2027 de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'acquisition du système de gestion de stage Solentra Stages de la firme Wazoom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7659

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le souhait de l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ);

ATTENDU l'article 13, alinéa 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU le contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 354 997,38 \$ (avant taxes);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources (au nom du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation);

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement couvrant la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

D'AUTORISER le vice-recteur, monsieur Alain Godmaire à signer, pour et au nom de l'UQO, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7660

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO est membre du RCDR pour la recherche, un partenariat d'universités canadiennes qui a pour objet l'expansion du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada;

ATTENDU que le RCDR fait l'acquisition de licences de ressources électroniques à grande échelle en vue de bâtir une infrastructure de connaissance et une capacité de recherche dans les universités canadiennes;

ATTENDU que l'UQO peut, par l'entremise du RCDR, conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

ATTENDU l'article 13, alinéa 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU le contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 298 936,89 \$ (avant taxes);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources, au nom du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) couvrant la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7660

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

D'AUTORISER le vice-recteur, monsieur Alain Godmaire, à signer, pour et au nom de l'UQO, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7661

concernant le renouvellement annuel de Microsoft 365 avec ajout de services

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 99.1 du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 48.1 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

ATTENDU la résolution 483-CA-7249 du conseil d'administration de l'UQO;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU que Microsoft 365 est la plateforme infonuagique hébergeant plusieurs données et services que l'UQO utilise;

ATTENDU que les applications de Microsoft 365 sont utilisées par toutes les personnes employées et étudiantes de l'UQO;

ATTENDU les exigences gouvernementales applicables aux organismes publics en matière de cybersécurité qui nécessitent l'ajout de services;

ATTENDU que les sommes requises sont prévues aux budgets 2026-2027;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement annuel de Microsoft 365, incluant l'ajout de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7662

concernant la participation de l'UQO à un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 5 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 57.5 b) du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU les besoins liés au maintien du parc informatique pour l'ensemble de la communauté universitaire;

ATTENDU l'obligation d'adhérer au regroupement d'achats selon l'arrêté ministériel 2024-03;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales afin de procéder à un appel d'offres pour l'achat de postes informatiques, de moniteurs et de tablettes pour un montant total estimé à 2 175 000 \$ avant taxes pour cinq (5) années, soit du 29 septembre 2026 au 28 septembre 2031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7663

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Cadieux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que monsieur Alain Cadieux sera à la retraite le 1^{er} mai 2026;

ATTENDU la contribution de monsieur Alain Cadieux à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1^{er} juillet 1992;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'UQO à monsieur Alain Cadieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7664

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Guy Goulet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que monsieur Guy Goulet est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU la contribution de monsieur Guy Goulet à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 2 juin 2005;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'UQO à monsieur Guy Goulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7665

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur François Lorenzetti

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que monsieur François Lorenzetti est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU la contribution de monsieur François Lorenzetti à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 4 janvier 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'UQO à monsieur François Lorenzetti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7666

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jan Saint-Macary

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que monsieur Jan Saint-Macary est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU la contribution de monsieur Jan Saint-Macary à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1^{er} juillet 1990;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'UQO à monsieur Jan Saint-Macary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7667

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Charbonneau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que madame Ginette Charbonneau est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU la contribution de madame Ginette Charbonneau à la communauté universitaire à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études depuis le 14 avril 1988;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO à madame Ginette Charbonneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7668

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Langlois

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que monsieur Denis Langlois est à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU la contribution de monsieur Denis Langlois à la communauté universitaire à titre de secrétaire général adjoint depuis le 5 juillet 2022;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO à monsieur Denis Langlois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7669

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Martin Tousignant

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que monsieur Martin Tousignant est à la retraite depuis le 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU la contribution de monsieur Martin Tousignant à la communauté universitaire à titre de chargé de projet informatique et technologique depuis le 17 février 1992;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO à monsieur Martin Tousignant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7670

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Tremblay

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que madame Hélène Tremblay est à la retraite depuis le 1^{er} avril 2026;

ATTENDU la contribution de madame Hélène Tremblay à la communauté universitaire à titre de chargée de projet informatique et technologique depuis le 5 janvier 2011;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO à madame Hélène Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7671

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Johanne Yale

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO;

ATTENDU que madame Johanne Yale est à la retraite depuis le 1^{er} mars 2026;

ATTENDU la contribution de madame Johanne Yale à la communauté universitaire à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études depuis le 17 novembre 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO à madame Johanne Yale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7672

concernant la nomination d'un membre à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général* numéro 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU l'appel de candidatures du Secrétariat général;

ATTENDU la résolution de l'Association générale des étudiants (AGE) de l'UQO;

ATTENDU les recommandations de la secrétaire générale;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Brahim Barkat Abed, étudiant au baccalauréat en sciences comptables, pour un mandat de deux ans, débutant le 21 avril 2026 et se terminant le 20 avril 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7673

concernant la nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU l'appel de candidatures du Secrétariat général;

ATTENDU la résolution de l'Association générale des étudiants (AGE) de l'UQO;

ATTENDU les recommandations de la secrétaire générale;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Olivia Desormeaux, étudiante au baccalauréat en psychologie, au comité permanent visant à prévenir les violences à caractère sexuel (CPPVACS) pour un mandat de deux ans, débutant le 21 avril 2026 et se terminant le 20 avril 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7674

concernant l'abrogation d'une résolution

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous embargo
jusqu'au dévoilement des
récipiendaires par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7675

concernant l'attribution du *Prix d'excellence des personnes employées* de l'UQO pour l'année 2026

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7676

concernant une désignation de parrainage

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement de la
récipiendaire par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7677

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire
par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7678

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire
par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7679

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire
par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7680

concernant la recommandation de la rectrice relative à l'attribution du titre *Bâtitseur* de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire
par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7681

concernant la recommandation de la rectrice relative à l'attribution du titre *Bâtitseur* de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire
par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7682

concernant la recommandation de la rectrice relative à l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement de la
récipiendaire par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7683

concernant la recommandation de la rectrice relative à l'attribution du titre *Bâtisseuse* de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du récipiendaire
par l'UQO**

RÉSOLUTION 502-CA-7684

concernant la recommandation de la rectrice relative à l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du projet**

RÉSOLUTION 502-CA-7685

concernant l'approbation du budget de l'entente de collaboration entre l'UQO et

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7686

concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4* de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs à l'égard de l'Université et des établissements - Pouvoir des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2026-2027 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2026-2027;

ATTENDU le format de présentation exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif lors de la séance du 13 avril 2026, tel qu'il appert à la résolution, concernant le budget 2026-2027;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice, présidente du comité de budget, et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027 prévoyant des produits de 140 258,95 M\$, des charges de 139 049,40 M\$ et des virements interfonds de 1 706,56 M\$;

DE MANDATER la directrice du Service des finances et le vice-recteur à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'UQO, le formulaire des Prévisions budgétaires 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7687

concernant une autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption, par le conseil d'administration, le 20 avril 2026, du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice 2026-2027;

ATTENDU le versement prévu de la contribution de 300 000 \$ de l'UQO à la Fondation de l'UQO;

ATTENDU la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires*, laquelle prévoit une délégation de 125 000 \$ et moins à la rectrice pour les dépenses, engagements et modifications budgétaires;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la rectrice à effectuer le versement de la contribution d'un montant de 300 000 \$ de l'UQO à la Fondation de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7688

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeures et professeurs pour l'année 2026-2027;

ATTENDU la résolution 498-CA-7635 concernant la répartition des postes de professeures et professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027;

ATTENDU le plan des effectifs au 1^{er} mai 2026;

ATTENDU la « situation budgétaire 2025-2026 et les orientations budgétaires 2026-2027 de l'UQO » présentées au conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2026-2027;

ATTENDU que l'impact réel est estimé à 80 000 \$ et qu'au budget révisé, tous les efforts seront déployés pour atteindre l'équilibre budgétaire;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2026-2027, tel que déposé à l'annexe 3, comprenant les modifications suivantes :

Au 1^{er} mai 2026 :

1. **Création** d'un poste cadre de cadre-conseil au Décanat de la gestion académique à Gatineau relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;
2. **Création** d'un poste cadre de conseillère ou de conseiller stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat à Gatineau;
3. **Abolition** d'un poste cadre de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint (C0039) au Secrétariat général à Gatineau;
4. **Création** d'un poste professionnel du personnel administratif (titre d'emploi à déterminer) (Bureau du respect de la personne) au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources à Gatineau;
5. **Création** d'un poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travail social aux Services aux étudiants à Gatineau;
6. **Création** d'un poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travaux pratiques aux Services aux étudiants à Gatineau;
7. **Création** d'un poste cadre de directrice adjointe ou directeur adjoint aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
8. **Abolition** d'un poste bureau à temps partiel du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B8766) (0,4) au Département des sciences naturelles à Ripon;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7688

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2026 2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

9. **Création** d'un poste bureau à temps partiel du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (0,6) au Département des sciences naturelles à Ripon;
10. **Création** d'un poste professionnel de chargée ou chargé de projet en valorisation de la recherche au Décanat de la recherche et de la création à Gatineau;
11. **Modification** du lieu de travail d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction (B0049) au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire de Gatineau à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7689

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Pascal Proulx, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur d'autoriser des emprunts temporaires de 10 M\$ pour l'UQO pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7690

concernant la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation de la liste des projets à réaliser avec les disponibilités au budget d'investissements en 2025-2026;

ATTENDU l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif lors de la séance du 13 avril 2026, conformément à l'article 99.8 du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU l'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Patrick Drolet, appuyée par monsieur Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027;

DE MANDATER la directrice du Service des finances et le vice-recteur à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'UQO, le formulaire « Budget d'investissements 2026-2027 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 502-CA-7691

concernant l'approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU le montant total du projet à la charge de l'établissement (net des subventions, mais incluant les contributions philanthropiques);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur d'autoriser la prolongation de la marge d'emprunt spécifique pour le projet des résidences étudiantes, au montant de 11 770 000 \$ (auparavant à 12 116 600 \$), pour la période allant de mars 2025 à octobre 2026 (auparavant de mars 2025 à juin 2026) pour l'UQO;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à signer une offre de financement en vue d'obtenir une marge d'emprunt spécifique, pour et au nom de l'Université, pour le financement du projet de nouvelles résidences, et à obtenir les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, ou autres facilités de crédit) auprès des institutions financières retenues par l'Université. Ces emprunts temporaires pourraient être convertis, en partie, en prêt à long terme auprès de l'institution bancaire offrant les meilleurs termes;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances à désigner deux responsables (coordonnateur.trice à la gestion financière) pour exécuter les transactions relatives à l'offre de financement qui sera signée, et ce, dans le respect des règlements et politiques de l'UQO;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résolution sous
embargo jusqu'au
dévoilement du projet**

RÉSOLUTION 502-CA-7692

concernant l'autorisation de la présentation du projet et de la confirmation de l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent deuxième réunion tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale